

Réouverture

300 000 000 \$

Province du Nouveau-Brunswick

Débtentes 3.55%, série HH, échéant le 3 juin 2043

Devant être datées du: 10 mai, 2013

Prix: 99,851\$ plus intérêt couru, le cas échéant, pour un rendement approximatif de 3.558%

La loi sur les emprunts de la province prévoit le maintien d'un fond d'amortissement au moyen d'un versement annuel d'une somme équivalente à au moins 1% du capital des débtentes en circulation pour chacune des années 2013 à 2042 inclusivement.

Les débtentes devront être émises sous la forme d'un certificat global entièrement nominatif (la «débtente globale»), immatriculé au nom de CDS & Co. en tant que propriétaire du compte des Services de dépôt et de compensation CDS Inc. («CDS») et détenu par la CDS. Les intérêts bénéficiaires dans la débtente globale devront être représentés au moyen d'inscriptions en compte d'institutions financières agissant au nom des propriétaires bénéficiaires à titre d'adhérents directs et indirects de la CDS. Les propriétaires bénéficiaires de la débtente globale ne pourront avoir le droit d'avoir des débtentes immatriculées à leur nom, ni recevoir ou avoir le droit de recevoir des débtentes sous forme définitive ni être considérés comme porteurs de ces débtentes, sauf dans certaines circonstances décrites dans la débtente globale.

Le capital et l'intérêt semestriel (3 juin et 3 décembre) relatifs à la débtente globale devront être versés dans la monnaie ayant cours légal au Canada au porteur inscrit, la CDS, le premier versement d'intérêt étant prévu pour la période allant du 3 décembre 2012 au 3 juin 2013. Les propriétaires bénéficiaires de la débtente globale devront toucher le paiement conformément aux procédures d'usage de la CDS.

Avis juridique de: Stewart McKelvey

En tant que preneurs fermes, nous offrons les débtentes sous les réserves d'usage concernant leur souscription, leur émission et leur acceptation et sous réserve de l'approbation des conseillers juridiques. Les souscriptions seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les répartir en totalité ou en partie et du droit de clore les registres de souscription sans préavis. La débtente globale pourra être livrée le 10 mai 2013 ou vers cette date.

Le 3 mai 2013